



Flash-Infos

Flash-Infos

Mairie de
LABERGEMENT
LES AUXONNE

COMPTE RENDU DU 23 JUIN 2015

Présents : M. Christophe BRINGOUT (maire), M. Pierre GAUDIN (adjoint), Mesdames Carmen COURROY, Carole CUZZOLIN, Marie-Josée VILLIAME-GAILLARD, Messieurs Marko CIRIC, Sébastien PASTEUR, Daniel ROBARDET, Joël RABIER, Gilbert GROSSET

Absente excusée : Mme Isabelle CETRE (adjointe) donne procuration à M. Christophe BRINGOUT

Secrétaire de séance : M. Pierre GAUDIN.

1. Participation citoyenne : « Voisins vigilants »

En présence des référents choisis par la commune, M. le Commandant de la compagnie de gendarmerie de DIJON et M. le Major de la Brigade de gendarmerie d'Auxonne présentent aux membres du Conseil Municipal le dispositif « voisins vigilants ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 0 contre, décide d'inscrire la commune de Labergement les Auxonne dans le dispositif ainsi présenté et autorise Monsieur le Maire à signer le protocole « Participation Citoyenne » à intervenir entre la Commune, Monsieur le Préfet de la Côte d'Or, Monsieur le Procureur de la République auprès du TGI et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Côte d'Or

2. Adhésion à l'assurance chômage

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune au régime d'assurance chômage des collectivités territoriales pour l'ensemble des leurs agents non titulaires et non statutaires visés à l'article L. 5424-1 du code du travail et autorise Monsieur le Maire à signer avec l'URSSAF le contrat d'adhésion avec effet rétroactif au 01 Janvier 2015.

3. Convention financière relative aux participations des communes membres du RPI

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil que l'avenant N° 1 à la convention relative aux participations des frais de fonctionnement des communes, membres du RPI, signé le 02 Novembre 2010, est arrivé à échéance le 30 Juin 2014 et qu'il convient de signer avec les trois autres communes une nouvelle convention avec effet rétroactif au 01 Juillet 2014.

Le Conseil, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la signature de cette nouvelle convention et autorise Monsieur le Maire à examiner avec les autres maires les modalités d'application et à la signer.

4. Vote de la motion de l'AMF

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat, émet un avis favorable à la signature de cette motion.

5. Affaires scolaires

Scolarisation des enfants de moins de 3 ans

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la circulaire de la DSDEN de la Côte d'Or relative à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle et considérant les contraintes matérielles et financières qu'engendrerait une telle scolarisation réitère sa décision en date du 26 Mai précisant son refus de scolariser les enfants de moins de 3 ans.

Cartes de bus

Le Conseil prend connaissance du coût des cartes scolaires pour le budget communal

- en 2014/2015 : 151 € / enfant.
- en 2015/2016 : 170 € / enfant.

Il demande :

- que soit vérifiée l'utilisation réelle des cartes allouées.
- que les élèves fréquentant l'école de Labergement et se rendant à la cantine à pied en reviennent également par le même moyen (et non en bus).
Economie pour la commune : environ 1 700 € / an.

Demande est faite à M. le Président de la Communauté de communes d'Auxonne.

6. Travaux dans les bâtiments communaux

a) Travaux d'entretien

- volets de la cure : à consolider et à remettre en peinture
- remise en peinture des bancs de la Mare Etienne
- dessin d'une marelle dans la cour de l'école
- fixation des lettres « SALLE POLYVALENTE » à la salle.

Tous ces travaux seront exécutés par les conseillers dans les semaines à venir.

b) Rampe au cimetière communal pour accessibilité des handicapés

Un devis sera demandé à diverses entreprises de maçonnerie de la région.



COMPTE RENDU DU 3 SEPTEBRE 2015

Présents : M. Christophe BRINGOUT (maire), M. Pierre GAUDIN (adjoint), Mme Isabelle CETRE (adjointe), Mesdames Carmen COURROY, Carole CUZZOLIN, Marie-Josée VILLIAME-GAILLARD, Messieurs Marko CIRIC, Daniel ROBARDET, Joël RABIER, Gilbert GROSSET

Absent excusé : M. Sébastien PASTEUR donne procuration à M. Pierre GAUDIN

Secrétaire de séance : M. Pierre GAUDIN.

1. Accès handicapés au cimetière communal

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un premier devis pour édification d'une rampe d'accès au cimetière communal, conforme aux normes en vigueur. Décision définitive sera prise après comparaison d'autres devis en attente.

2. Affaires scolaires

a) Effectifs scolaires à la rentrée 2015

- maternelle de Flagey : Mme CABUZET : 17 élèves
 - o Petite section : 8 élèves
 - o Moyenne section : 9 élèves

- école de Billey : M. MOTTEY : 15 élèves
 - o Grande section : 8 élèves
 - o C.P : 7 élèves

- école de Labergement : 45 élèves
 - classe de Mme BEC : 25 élèves
 - o CE1 : 14 élèves
 - o CE2 : 11 élèves
 - classe de Mme LAMBOROT : 20 élèves
 - o CM1 : 7 élèves
 - o CM2 : 13 élèves

Effectif global à la rentrée : 77 élèves se répartissant ainsi :

Originaires de Labergement :	24 élèves
de Flagey :	16 élèves
de Billey :	18 élèves
de Villers-Rotin :	11 élèves
extérieur :	8 élèves

b) Cartes de bus

Monsieur le Maire fait part au conseil que, suite à la décision du conseil en date du 23 Juin 2015 et en accord avec la communauté de communes, les élèves domiciliés à Labergement ne bénéficieront plus de carte de bus pour revenir du périscolaire. Pour le retour à l'école, ils seront accompagnés par un animateur de la Communauté de Communes. L'économie pour la commune est évaluée à près de 2 000 € pour l'année 2015/2016.

3. Bilan de la fête du 14 Juillet

Les membres du Conseil prennent connaissance du bilan financier de la fête du 14 Juillet 2015. Suite à sa décision de ne plus attribuer de lots aux dames, aux jeunes filles et aux enfants, il en ressort une économie de 717 € par rapport à 2014, et tout en permettant la gratuité du repas.

4. Opération : Nettoyons la Nature

Le Conseil Municipal décide de participer à l'opération « Nettoyons la Nature » organisée par les magasins LECLERC et retient la date du Samedi 26 Septembre.

Cette opération, à laquelle les habitants et les élèves seront invités à participer, consiste à proposer à des volontaires de tous âges d'agir concrètement en faveur de l'environnement en nettoyant des sites urbains ou naturels, souillés par des déchets.

**Rendez-vous sera donné à tous les volontaires le Samedi 26 Septembre
à 9 H 30 sur la place communale.**

5. Voisins vigilants

Suite à sa décision en date du 23 Juin d'inscrire la Commune dans le dispositif « VOISINS VIGILANTS », le Conseil décide l'achat de 4 panneaux informatifs qui seront implantés aux entrées de l'agglomération.

6. Bois et forêts

Coupe 14 : Le Conseil sollicite l'octroi d'une aide financière de l'Union Européenne (FEADER) et de la région pour l'opération de reboisement à hauteur de 40 % des travaux estimés à 12 564 € HT.

Coupe 33 : Le Conseil demande la délivrance de la coupe N° 33 de la forêt communale (peupliers rue de Saône) et la vente des futaies par les soins de l'ONF aux adjudications 2016.

7. Encaissement de chèques

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à encaisser trois chèques émis par la Société ORANGE pour des trop-payés, d'un montant total de 56.54 €.

8. Repas des personnes âgées

En raison de l'organisation des élections régionales, les 6 et 13 décembre, le Conseil décide d'organiser le repas des personnes âgées le **Samedi 12 Décembre 2015** au lieu du Dimanche 13 Décembre.

9. Arbre de Noël

Celui-ci sera organisé à la salle polyvalente le **Samedi 19 Décembre** à 17 H 30.

10. Rapport 2014 de la SAUR

Le Conseil prend connaissance du rapport annuel 2014 de la SAUR pour le service d'assainissement de la commune.

11. Rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes AUXONNE-VAL de SAÔNE

Le Conseil prend connaissance du rapport annuel 2014 de la Communauté de Commune AUXONNE – VAL de SAÔNE.

12. Remplacement des serrures des bâtiments communaux

Le Conseil émet un avis favorable au remplacement des serrures des portes des bâtiments communaux par des serrures sécurisées et étudie un premier devis. Décision définitive sera prise après contact avec l'entreprise retenue.

13. Eclairage nocturne des rues communales

Dans un souci de préservation de l'environnement et d'économie énergétique, le Conseil émet, par 7 voix pour et 4 contre, le souhait de procéder à l'extinction de l'éclairage public entre 0 H et 5 H. Un essai sera effectué pendant une période de trois mois. Décision définitive sera prise à l'issue de cette période.

14. Rassemblement des élus locaux et pétition : Appel du 19 Septembre

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil :

Suite à l'appel de l'Association des Maires de France, et afin de protester contre la réduction des dotations aux communes et la disparition des services publics de proximité, deux actions auront lieu le Samedi 19 Septembre 2015 :

- un rassemblement des élus locaux devant la Préfecture à DIJON
- l'ouverture exceptionnelle de la mairie de 14 H à 15 H afin de permettre à tous les habitants se sentant concernés de signer une pétition « **Communes, un patrimoine en Danger** ».



Le mot du Maire et du Conseil

Suite à la non-attribution des subventions demandées, les travaux de la place de la Mairie et l'achat du défibrillateur, sont reportés.

Concernant les travaux de la « maison rue de Rosière », après consultation du C.A.U.E. et la M.I.C.A, un appel d'offre sera lancé pour choisir l'architecte qui pourra mener à bien ce projet.

Courant août 2015, le limiteur de son a été installé à la salle polyvalente, afin de préserver le voisinage.

La commission fêtes et cérémonies, s'est réunie et a décidée de faire participer les enfants à la décoration du village pour Noël. Un atelier sera organisé pendant les vacances de la Toussaint.

Nous vous rappelons que pour les élections de décembre 2015, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 30 septembre 2015.

Notre commune a mis en place, cet été, l'application « alerte citoyen ». Pour ceux qui ne sont pas inscrits pensez-y (lien disponible sur <http://www.labergement-les-auxonne.fr/> ou bulletin à la mairie). Ce dispositif vous permet de recevoir par SMS, mail, téléphone, les alertes émises par la préfecture, concernant les informations météo, crues ...